

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



HAUTS TOLOSANS

COMPOST

BILAN 2024

PLAN LOCAL DE PRÉVENTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS



Table des matières

Table des sigles.....	3
Introduction	4
Ordures ménagères résiduelles.....	7
Biodéchets.....	7
Prévention des déchets.....	7
Les autres indicateurs de suivi, de la communication et du coût du PLPDMA	8
Axe A : Promotion de la réduction et d'une meilleure valorisation des biodéchets et des déchets verts	9
Action 1 : La lutte contre le gaspillage alimentaire	9
Action 2 : Développement du compostage individuel en habitat pavillonnaire.....	13
Action 3 : Développement du compostage partagé.....	17
Action 4 : Développement du compostage dans les cimetières	19
Action 5 : Développement du compostage dans les écoles.....	20
Action 6 : Développement des alternatives à la collecte des déchets verts	22
Axe B : Promotion du réemploi, de la réparation et de la réutilisation.....	26
Action 7 : Développer les alternatives à la collecte des encombrants	26
Action 8 : Poursuivre le détournement du textile des ordures ménagères	27
Axe C : Sensibilisation et accompagnement des changements de comportement en faveur de la prévention des déchets.....	29
Action 9 : Sensibiliser pour un changement de comportement	29
Action 10 : Poursuivre et intensifier l'utilisation des autocollants STOP PUB	32
Action 11 : Collecter les piles usagées, les cartouches et toners et limiter leur production ..	33
Action 12 : Révision du périmètre du service public	33
Axe D : Développement de l'exemplarité de la collectivité et des communes adhérentes	34
Action 13 : Être éco-exemplaire en tant qu'établissement public	34

Table des sigles

CCCC : Communauté de communes des Coteaux de Cadours

CCHT : Communauté de communes des Hauts Tolosans

CCSG : Communauté de communes de Save et Garonne

CMA 31 : Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne

DCT : Déchets de Cuisine et de Table

DV : Déchets verts

PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Remarque : les données de ce bilan sont arrêtées au 31 décembre 2024.

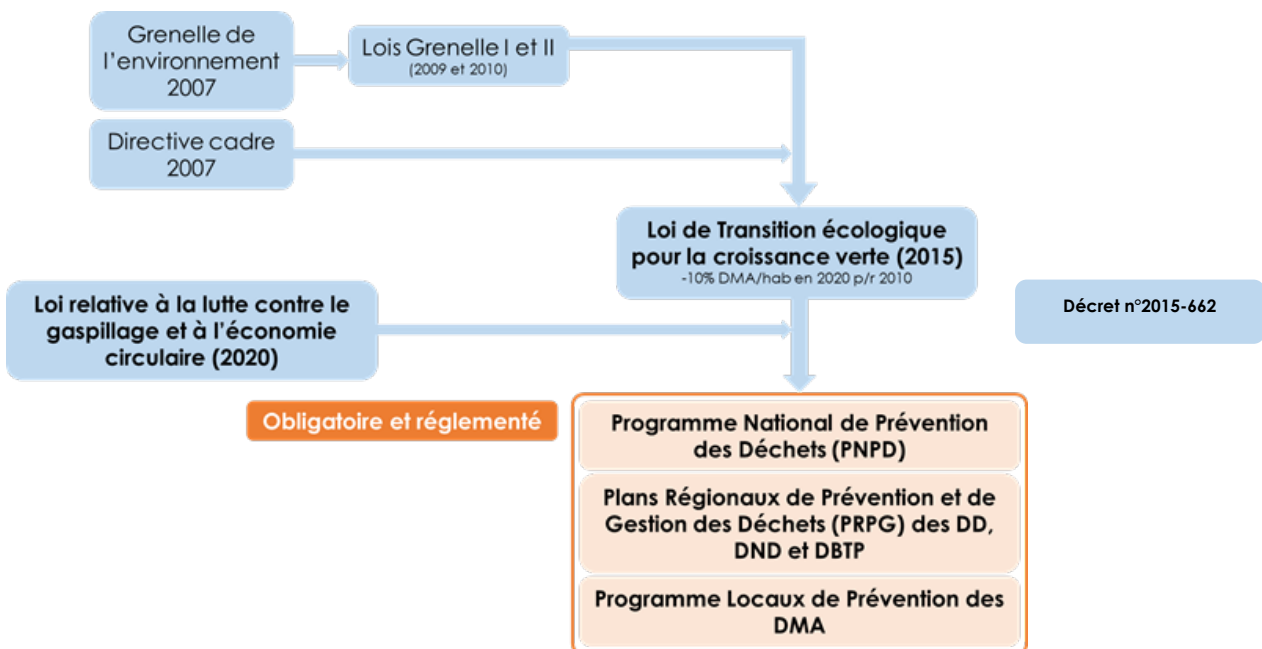
Introduction

Selon le Code de l'environnement, la **prévention des déchets** regroupe « toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet », c'est-à-dire lorsque ces mesures permettent de réduire la quantité et la nocivité des déchets.

Depuis la loi Grenelle 2 (2010), les collectivités qui détiennent la compétence collecte et/ou traitement des déchets ont l'obligation d'instaurer et d'animer des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). En 2015, la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LETCV) est venue renforcer le rôle de la prévention en affichant un objectif de réduction de 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 précise les modalités d'élaboration des PLPDMA.

En 2020, la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) est venue accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle fixe pour objectifs de sortir du plastique à usage unique, mieux informer les consommateurs, lutter contre le gaspillage et le réemploi solidaire, agir contre l'obsolescence programmée et mieux produire. Elle porte également l'objectif de réduction à -15% en 2030.



La Communauté de communes des Hauts Tolosans a ainsi validé son PLPDMA le **12 décembre 2019** lors de la première Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES). Ce programme, élaboré sur 6 ans (2020 à 2025), doit contribuer à la diminution de la production globale des déchets sur le territoire de la CCHT et, à terme, d'une économie sur le coût du traitement des déchets.

Chaque année, le bilan des actions du PLPDMA est présenté à la CCES afin d'être validé en concertation avec les participants.

La Communauté de communes des Hauts Tolosans en quelques chiffres :

Nombre de communes	29 communes
Typologie du territoire	Semi-rural
Population	35 996 habitants (INSEE, 2022)
Superficie	374,6 km ²
Densité de population	94,5 hab. / km ²
Nombre de logements	16 267 logements

La population se concentre principalement sur le secteur Est où la croissance de population est la plus forte. En 10 ans, les 3 communes les plus peuplées ont vu leur nombre d'habitant croître très rapidement :

- **+ 11 % à Grenade**
- **+ 35 % à Merville**
- **+ 31 % à Daux**

À l'inverse, les communes situées sur le secteur Ouest ont une population beaucoup plus faible et en légère décroissance.

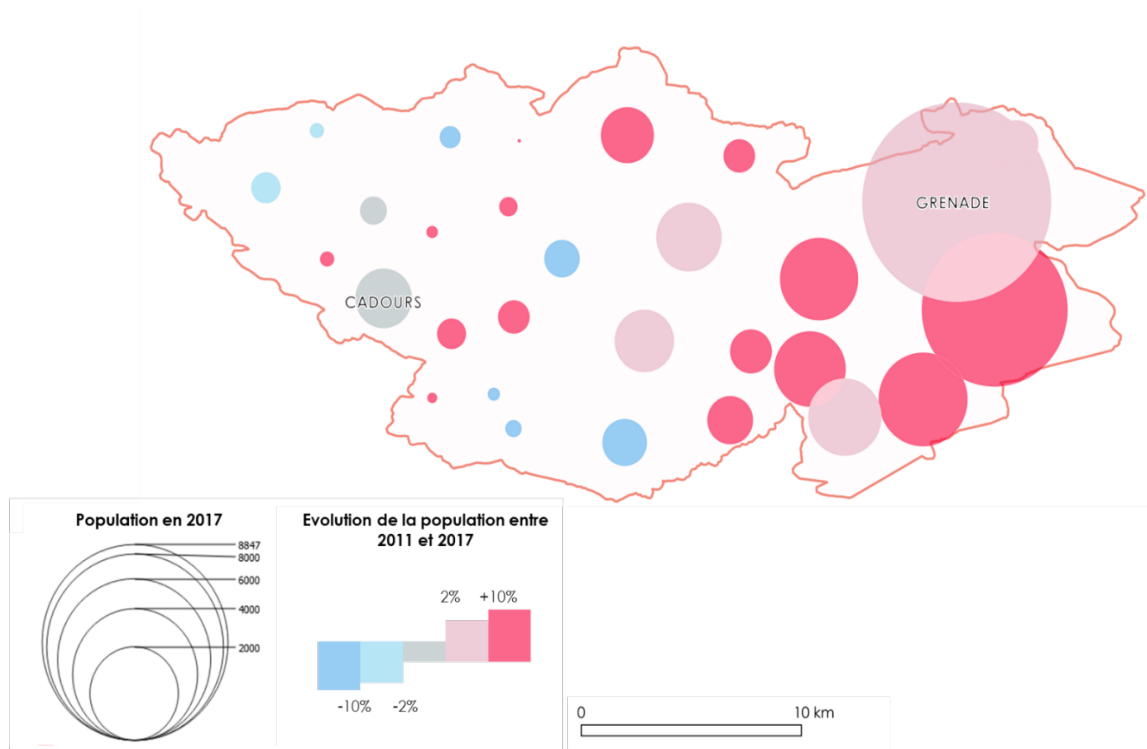


Figure 1 Carte du territoire de la CCHT représentant les évolutions de population

Vue d'ensemble des indicateurs utilisés pour le suivi du plan de prévention des déchets

Actions	Indicateurs (en plus de l'indicateur de moyens)
Action 1 : La lutte contre le gaspillage alimentaire	Nombre d'écoles accompagnées Nombre d'enfants sensibilisés
Action 2 : Développement du compostage individuel en habitat pavillonnaire	Part des habitats individuels équipés en composteurs Nombre de nouveaux composteurs distribués dans l'année Quantité de biodéchets détournées des OMR par habitant Nombre de visites de suivi SOS Compost
Action 3 : Développement du compostage	Nombre de sites installés
Action 4 : Développement du compostage dans les cimetières	Nombre de sites installés Quantité de compost récupéré
Action 5 : Développement du compostage dans les écoles	Nombre de sites de compostage ayant une fonction pédagogique Nombre de sites de compostage ayant une fonction de détournement
Action 6 : Développement des alternatives à la collecte des déchets verts	Nombre d'opérations de kiosque à broyat Quantités de déchets verts broyés Déchets verts broyés en kg / habitant
Action 7 : Développer les alternatives à la collecte des encombrants	
Action 8 : Poursuivre le détournement du textile des ordures ménagères	Quantité de textiles collectés par les bornes
Action 9 : Sensibiliser pour un changement de comportement	Nombre de classes scolaires sensibilisées par an Nombre de séances de sensibilisation par an hors-scolaire Nombre d'habitants sensibilisés en cumulé
Action 10 : Poursuivre et intensifier l'utilisation des autocollants STOP PUB	Nombre de foyers équipés en Stop Pub
Action 11 : Collecter les piles usagées, les cartouches et toners et limiter leur production	
Action 12 : Révision du périmètre du service public	
Action 13 : Être éco-exemplaire en tant qu'établissement public	Nombre de diagnostics internes réalisés

La production de déchets sur le territoire

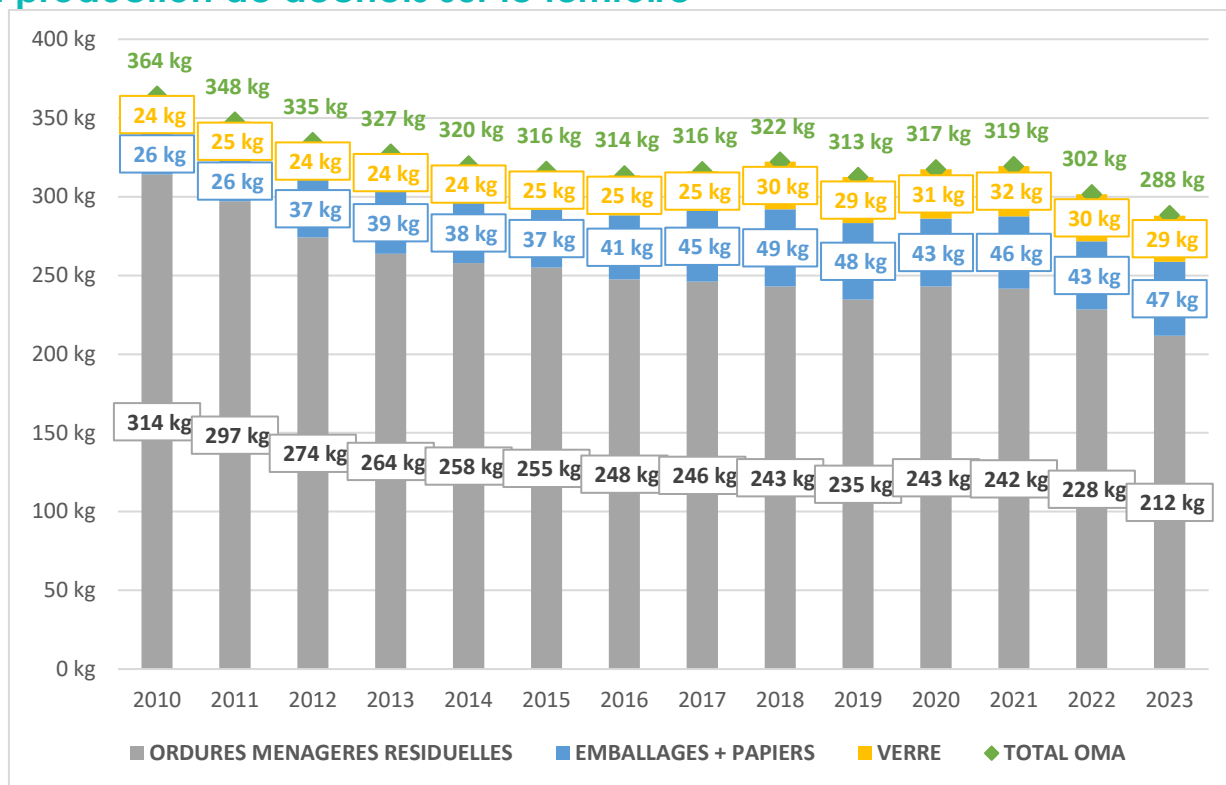


Figure 2 Evolution de la production des OMA sur le territoire de la CCHT

Ordures ménagères résiduelles

Après une période de stagnation de la production des ordures ménagères et assimilées, une baisse est observable depuis 2 ans. Elle est liée à la baisse du total des quantités de déchets ménagers jetés par les administrés des Hauts Tolosans (baisse de 30kg par personne par an depuis 2021).

Plusieurs causes peuvent être responsables de cette baisse : la sensibilisation au tri ainsi qu'à la réduction des déchets, en particulier avec l'incitation au compostage, ou des facteurs systémiques comme l'inflation qui engendre une réduction générale de la consommation.

Biodéchets

Les biodéchets incluent à la fois les déchets alimentaires (dits « de table ») et les déchets verts. La dernière campagne nationale de caractérisation des OMR (MODECOM 2017) indiquait que 30% des OMR étaient des déchets putrescibles et donc valorisables par la méthanisation ou le compostage. Il s'agit d'un gisement conséquent qu'il est nécessaire de détourner de l'incinération.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la loi AGEC stipule que toutes les collectivités doivent proposer des solutions pour permettre à chaque administré de valoriser ses biodéchets. Ainsi, selon son type de logement chaque administré doit avoir la possibilité de valoriser ses biodéchets.

Les producteurs non ménagers ont l'obligation de valoriser leurs biodéchets quel que soit la valorisation mise en place : collecte puis méthanisation ou compostage, compostage in situ.

Prévention des déchets

Depuis 2021, plusieurs projets ont été mis en place afin de renforcer la prévention des déchets sur le territoire. Au-delà de la vente de composteurs individuels, exercée depuis les années 1990, des sites de compostage partagé ont été installés et des agents formés à leur gestion. La CCHT s'est équipée d'un broyeur intercommunal, un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire a été lancé avec l'association « Pro-portion » pour le mettre en place dans les écoles. En 2023, la CCHT a d'abord lancé une expérimentation de la collecte des déchets dans une partie de la Bastide de Grenade. Cette expérimentation est aujourd'hui terminée et la collecte prévoit d'être élargie à d'autres communes afin de permettre aux habitants de la totalité du territoire d'avoir une solution de tri à la source des

biodéchets. Un ETP est mobilisé à plein temps pour le suivi des actions du PLPDMA depuis 2019 et un agent compostage/broyage a été recruté fin 2024.

Les autres indicateurs de suivi, de la communication et du coût du PLPDMA

COMMUNICATION							
Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0,05	0,20	0,20	0,15	0,10	0,10	
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	1 750 €	7 350 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	

SUIVI							
Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0,00	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	5 155,20 €	3 400 €	

Dépenses liées au PLPDMA (TTC)					
Année	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL TTC	72 150 €	63 000 €	98 000 €	120 500 €	118 000 €
Axe A	52 700 €	48 750 €	82 300 €	102 100 €	92 100 €
Gaspillage alimentaire	6 650 €	5 100 €	35 550 €	33 850 €	33 850 €
Compostage individuel	30 050 €	23 950 €	22 250 €	43 500 €	36 200 €
Compostage collectif (cimetières, écoles, partagé)	14 300 €	18 300 €	18 550 €	18 800 €	9 350 €
Déchets verts	1 700 €	1 350 €	5 900 €	5 900 €	5 900 €
Axe B	- €	- €	- €	340 €	0 €
Axe C	8 700 €	7 150 €	8 850 €	8 850 €	17 340 €
Axe D	- €	350 €	- €	350 €	1 700 €
Communication	7 350 €	3 400 €	3 400 €	5 500 €	3 400 €
Suivi	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €
Coût par habitant	2,08 €	1,78 €	2,77 €	3,40 €	3,33 €

Recettes					
A2 – Compostage individuel	6 250 €	3 670 €	4 150 €	9 000 €	0 €

Axe A : Promotion de la réduction et d'une meilleure valorisation des biodéchets et des déchets verts

Action 1 : La lutte contre le gaspillage alimentaire

a) Objectifs du PLPDMA

- Les 32 cantines du territoire disposent d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire, auxquelles s'ajoutent 2 crèches.
- 20% des foyers réduisent de moitié leur gaspillage alimentaire.

b) Indicateurs

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0,00	0,19	0,15	0,15	0,10	0,10	
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0 €	6 650 €	5 100 €	35 556 €	33 856 €	33 856 €	

Indicateurs d'impacts							
Nombre d'écoles accompagnées en cumulées							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0	0	6	11	17	22
Résultat	0	0	0	6	14	22	

Nombre d'enfants sensibilisés							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0	0	0	1180	2232	3367	

c) Etat des lieux des cantines scolaires sur le territoire

Le territoire de la Communauté de Communes regroupe 22 cantines scolaires des écoles élémentaires et maternelles. 3 700 élèves y déjeunent 4 à 5 jours par semaine. On estime que 444 kg de gaspillage alimentaire sont produits chaque jour sur le territoire. Sur une année, cela représente **66,6 tonnes de gaspillage alimentaire**, soit un **coût de matières premières de 150 000 €**.

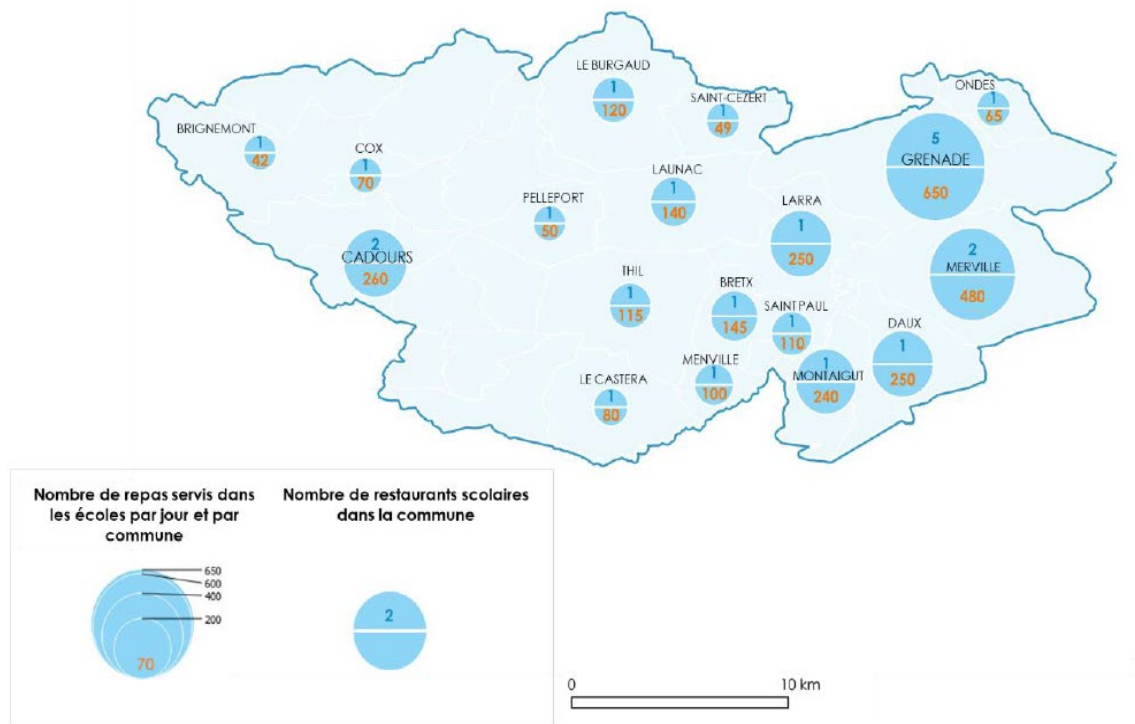


Figure 3 Représentation des cantines scolaires du territoire ainsi que des repas journaliers

Chaque cantine dispose de son propre mode de fonctionnement que ce soit pour l'organisation et la gestion des repas que pour le service et le traitement des déchets. La grande majorité des restaurants scolaires a recours à des prestataires extérieurs pour la préparation des repas, Ansamble et CRM Rodez étant les plus sollicités, suivi de Occitanie Restauration.

Seulement 3 cantines proposent de la cuisine en régie : **Thil**, **Larra** et **Montaigut-sur-Save**. Il s'agit du mode de fonctionnement qui permet d'avoir le plus de maîtrise de la qualité et de la quantité des repas. Le gaspillage alimentaire au sein des cantines en régie est en moyenne 30% inférieur par rapport aux cantines avec prestataire. (ADEME)

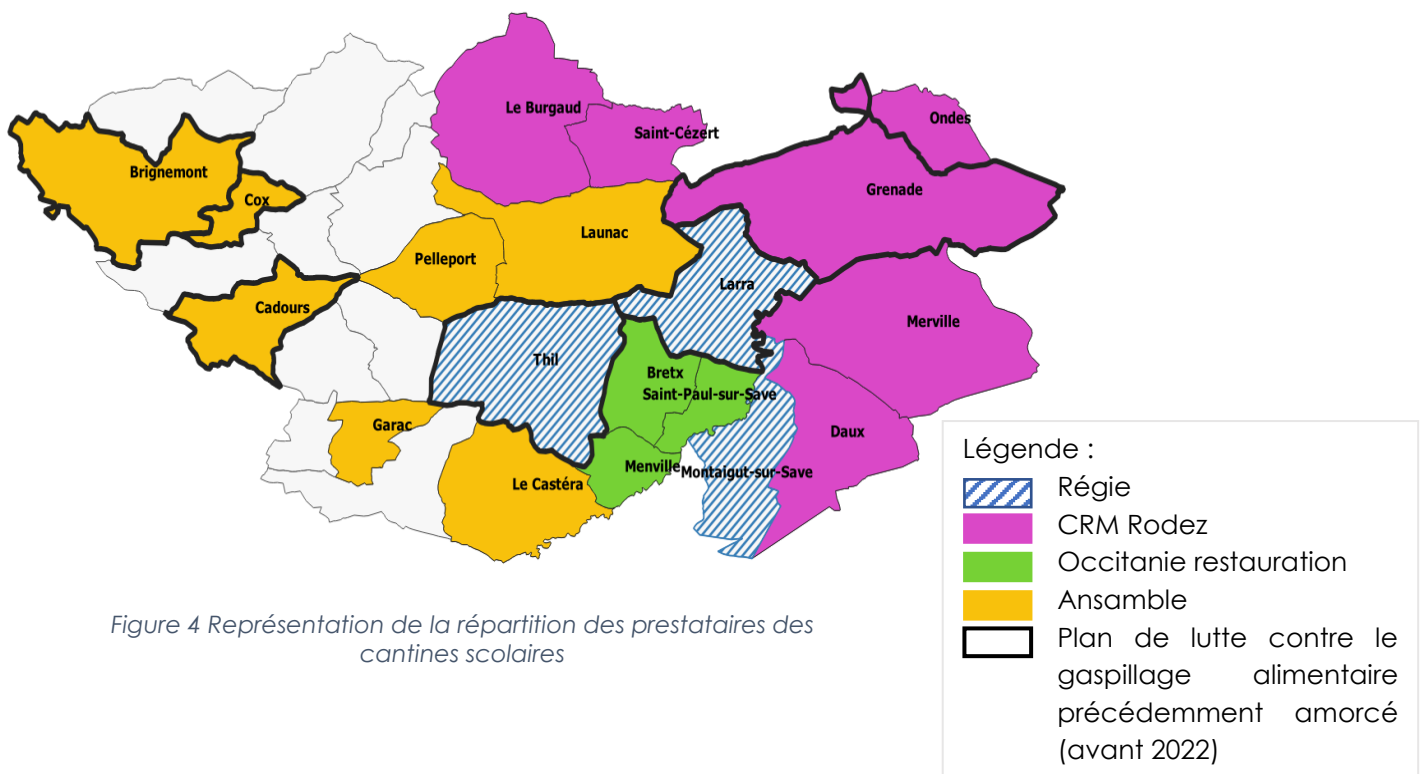


Figure 4 Représentation de la répartition des prestataires des cantines scolaires

d) Accompagnement de Pro-portion

En 2021, l'association Pro-portion a remporté l'appel à projet de la CCHT afin d'accompagner les cantines du territoire à réduire leur gaspillage alimentaire. Le plan de lutte contre le gaspillage alimentaire a été lancé en mars 2022 à l'échelle du territoire de la CCHT. Le plan, d'une durée de 3 ans et demi, permettra de mobiliser toutes les cantines scolaires du territoire pour réduire leur gaspillage alimentaire d'ici juillet 2025.

L'accompagnement de chaque école se déroule en 6 phases :

- **La réunion de présentation du diagnostic et de l'accompagnement** : ce moment permet de réunir les différentes parties prenantes qui interviennent de près ou de loin dans la gestion de la cantine : équipe cuisine, élu.es, équipe d'animation, équipe pédagogique, commande publique...
- **Le diagnostic** : semaine de pesée des différentes composantes gaspillées (restes d'assiette et non servi jeté) et sondages auprès des enfants.
- **La réunion de présentation des résultats du diagnostic et des leviers d'actions à mobiliser.**
- **L'accompagnement** : deuxième semaine de pesée durant laquelle les actions de réduction du gaspillage alimentaire sont mises en œuvre en fonction du diagnostic préétabli et accompagnement des enfants. Lors de cette phase, les composantes gaspillées sont aussi pesées afin de mesurer le gaspillage alimentaire évité.
- **La réunion de bilan de l'accompagnement** qui permet de dresser un état des lieux avant et après l'accompagnement de Pro-portion
- **La réunion de bilan des écoles du même prestataire.** Cette réunion permet aux écoles accompagnées d'échanger autour du sujet de la commande publique et de marchés concernant les prestataires.

Cantine	Gaspiilage alimentaire pendant le diagnostic	Gaspiilage alimentaire pendant l'accompagnement
En Régie		
Larra	56 g/élève/jour	41 g/élève/jour
Montaigut	126 g/élève/jour	74 g/élève/jour
Thil	155 g/élève/jour	56 g/élève/jour
CRM Rodez		
Daux	130 g/élève/jour	141 g/élève/jour
Le Burgaud	130 g/élève/jour	126 g/élève/jour
Saint-Cézert	146 g/élève/jour	129 g/élève/jour
Ondes	99 g/élève/jour	91 g/élève/jour
Merville Tournesols	122 g/élève/jour	87 g/élève/jour
Merville Georges Brassens El.	148 g/élève/jour	97 g/élève/jour
Merville Georges Brassens Mat.	54 g/élève/jour	64 g/élève/jour
Grenade Dieuzaide	176 g/élève/jour	145 g/élève/jour
Grenade St Caprais	87 g/élève/jour	32 g/élève/jour
Grenade Gouze Elémentaires	86 g/élève/jour	75 g/élève/jour
Grenade Bastide Elémentaires	152 g/élève/jour	96 g/élève/jour
Grenade Bastide Maternelles		
Occitanie Restauration		
Menville	91 g/élève/jour	83 g/élève/jour
Saint-Paul-sur-Save	46 g/élève/jour	36 g/élève/jour
Bretx	42 g/élève/jour	19 g/élève/jour
Ansamble		
Cadours El.	173 g/élève/jour	135 g/élève/jour
Cadours Mat.	103 g/élève/jour	80 g/élève/jour
Cox	119 g/élève/jour	66 g/élève/jour
Brignemont	29 g/élève/jour	54 g/élève/jour
Pelleport		
Launac		
Le Castera		

En moyenne, sur le territoire français le gaspillage par élève par jour d'une cantine en régie est de 92g¹. Grâce à l'accompagnement de Pro-portion, le gaspillage alimentaire des cantines en régie est passé en dessous de la moyenne nationale. Les cantines avec cuisine en régie qui ont été accompagnées ont largement réduit leur moyenne de gaspillage alimentaire entre les deux semaines de pesées avec en moyenne 40% de diminution. Pour les cantines avec prestataire en liaison froide, l'accompagnement permet principalement de sensibiliser les enfants au goût et à les inciter à goûter ainsi qu'à évaluer leur faim, ce qui leur a permis dans la totalité des accompagnements de réduire le gaspillage alimentaire des enfants, et dans une grande majorité des cas, le gaspillage total.

L'accompagnement permet aux équipes des cantines et élus de se retrouver autour de l'enjeu la qualité de l'alimentation et de l'accompagnement. Plusieurs leviers de réduction du gaspillage alimentaire ont été identifiés pour les cantines en régie :

- Un meilleur accompagnement des enfants tout au long du repas : invitation bienveillante à goûter, coupe de la viande, des fruits...
- La présentation du menu pour rendre les enfants acteurs
- Des portions adaptées à la faim de l'enfant (petite, normale)
- La réduction du bruit dans la cantine
- Une meilleure gestion des effectifs
- La réduction du nombre de composantes

Pour la liaison froide dans les cantines scolaires, la moyenne nationale de gaspillage alimentaire est de 130g par enfant par repas. Près de 40% des cantines du territoire étaient au-dessus de cette limite avant l'accompagnement. Seuls 18% étaient en dessous après la semaine d'accompagnement de Pro-portion.



Figure 5 Sessions de pesées par l'association Pro-portion

e) Mallettes de sensibilisation pour les animateurs

Afin de poursuivre les efforts sur le gaspillage alimentaire menés par l'association Pro-portion, la CCHT a sondé les animateurs des écoles pour connaître leurs besoins en outils d'animation en lien avec le gaspillage alimentaire, l'éducation au goût et le jardinage. Près de 40 personnes ont été enquêtées : le projet de la CCHT rencontre une réelle demande de la part des équipes d'animations, qui sont motivées pour s'emparer de ces sujets.

Une formation a été organisée par le CISALI (Centre d'Innovation sur l'Alimentation) sur les mallettes « Trop moche, mais trop bon », outils élaborés afin de sensibiliser les enfants aux légumes. Au total, 10 animateurs et animatrices ont été formés et deux mallettes ont été prêtées aux écoles. Les mallettes seront partagées entre les écoles.

¹ Données ADEME

f) Atelier de sensibilisation au gaspillage alimentaire : cuisine antigaspi

En 2024, deux ateliers de cuisine anti-gaspi ont été organisés dans les locaux du CCAS de Grenade, qui accueille régulièrement des ateliers de cuisine.

Les ateliers s'organisent autour d'un temps de sensibilisation au contexte du gaspillage alimentaire et d'échanges autour des différentes pratiques des participants. Ensuite, des recettes sont proposées aux participants afin de concrètement réaliser 3 recettes antigaspi liées au thème de l'atelier. Deux thèmes ont été abordés cette année : le gaspillage du pain et la réutilisation des épluchures et des fanes.

Au total, 18 personnes ont été sensibilisés lors de ces deux ateliers. Les retours des participants indiquent qu'ils souhaitent avoir plus d'ateliers de ce genre et qu'ils sont très satisfaits du format. En 2025, il sera étudié l'opportunité de réaliser ces ateliers de cuisine dans d'autres locaux.



Figure 6 Atelier de cuisine antigaspi

g) Plan d'action 2025

- Former de nouveaux animateurs à l'utilisation des mallettes « Trop moche mais trop bon » et en déployer de nouvelles
- Continuer les ateliers de cuisine antigaspi
- Terminer l'accompagnement de Pro-portion et rendre compte des résultats globaux

Action 2 : Développement du compostage individuel en habitat pavillonnaire

a) Objectifs du PLPDMA

- En 2016, le taux d'équipement des pavillons est de **9%**. L'objectif final est d'obtenir un **taux d'équipement de 25%** à l'horizon 2025.
- Tous les usagers reçoivent la visite d'un agent une fois tous les 6 ans maximum, pour conseiller, s'assurer d'une pratique correcte et pérenne.

b) Indicateurs

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0,05	0,35	0,35	0,30	0,30	0,30	
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	5 390 €	30 047 €	23 962 €	22 262 €	43 503 €	34 528 €	

Indicateurs d'impacts							
% de foyers en habitat individuel équipés en composteur ²							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		12%	15%	17%	20%	22%	25%
Résultat	9%	12,9%	15,0%	17,1%	21,1%	23,7%	

Nombre de nouveaux composteurs distribués chaque année							
Année							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		341	369	346	331	331	331
Résultat	118	330	221	276	524	345	

Quantités évitées : biodéchets compostés in situ par habitant							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif kg/hab.		5	6	7	8	9	10
Résultat Kg/hab.	4	4,7	5,5	6,3	7,7	8,7	
Résultat tonnes	120	147	176	200	246	277	

c) Modification des modalités de distributions des composteurs

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la CCHT a arrêté de proposer des composteurs individuels à tarif préférentiel. Ces derniers sont désormais fournis sous condition de participation à une initiation au compostage d'une durée de 40 minutes, à l'issue de laquelle les participants reçoivent un kit de compostage complet, composé d'un composteur (bois ou plastique), d'une tige-mélangeur ainsi que d'un bio-seau. Les personnes formées signent une charte de mise à disposition du kit de composteur.

Les formations sont prévues plusieurs mois à l'avance et ont lieu sur les différentes communes du territoire. Les communes sont sondées en début d'année pour connaître celles intéressées pour organiser une formation au compostage. Plusieurs créneaux ont été testés pendant cette première année : après-midi, soirée, matin en week-end. Tous ont été remplis plusieurs semaines, voire mois à l'avance. Les administrés peuvent réserver leur créneau de formation sur le site internet de la CCHT via un formulaire dédié, ou par téléphone.

d) Taux d'équipement et répartition du déploiement des composteurs individuels

Le taux d'équipement total des habitants de la CCHT en composteurs proposés par le service prévention des déchets a augmenté de 2,7 points en 2024. Au total, ce sont 345 foyers qui ont été formés et équipés en composteurs individuels cette année. Une baisse relative en comparaison avec les 524 foyers équipés en 2023, année record où la communication autour de « l'obligation du tri à la source des biodéchets » a incité de nombreux foyers à s'équiper en composteurs. Cette baisse du nombre de composteurs est aussi dû à la réorganisation de la distribution des composteurs qui sont dorénavant proposés sous condition de formation, avec un nombre de places limité.

Près de 380 kits de compostage étaient réservables via la formation. Cependant 35 de ces réservations n'ont pas été honorés, à cause d'annulations de dernière minute ; cela représente 9 % des réservations.

² Le nombre de foyers équipés se base sur le nombre de maisons (habitat individuel) recensées par l'INSEE (2021).

Le taux d'équipement des maisons individuelles du territoire par les composteurs installés par la CCHT est de 23,7%, fin 2024. Cette part des foyers équipés ne prend pas en compte les foyers qui compostent chez eux avec un composteur acheté dans le commerce, fabriqué en matériaux de récupération ou bien la valorisation des biodéchets par des animaux. L'objectif du PLPDMA est d'atteindre 25% de taux d'équipement d'ici fin 2025.

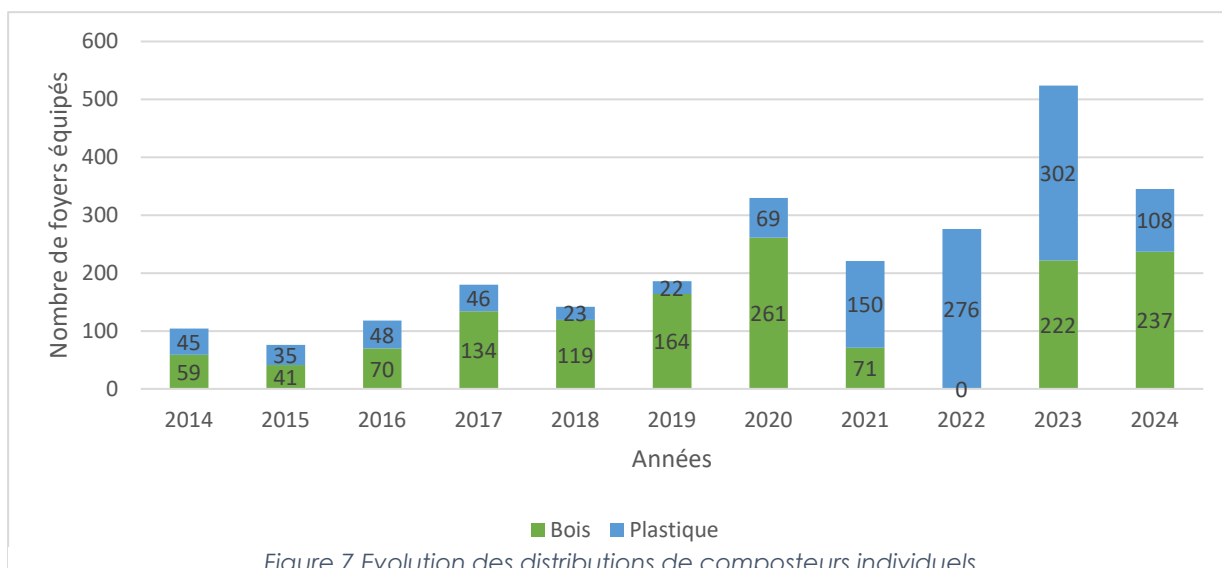


Figure 7 Evolution des distributions de composteurs individuels

Selon plusieurs retours d'expérience, un habitant équipé d'un composteur individuel détourne 45 kg de déchets putrescibles par an de la poubelle à ordures ménagères. On estime donc que les composteurs individuels ont permis de **détourner en 2024 près de 277 tonnes de déchets putrescibles** (déchets verts non inclus) des ordures ménagères³. Le coût de traitement évité par le détournement de ces 277 tonnes de déchets est estimé à 36 240 € HT pour l'année 2024.⁴ Les communes du territoire de la CCHT sont inégalement équipées en composteurs (Le taux d'équipement de Garac, Laréole et Vignaux est inférieur à 10%) mais cet écart s'explique aussi par le fait que les habitants des communes les plus rurales n'utilisent pas forcément de composteurs pour valoriser leurs biodéchets. Les animaux, dont les poules permettent de réduire ces tonnages des OMR.

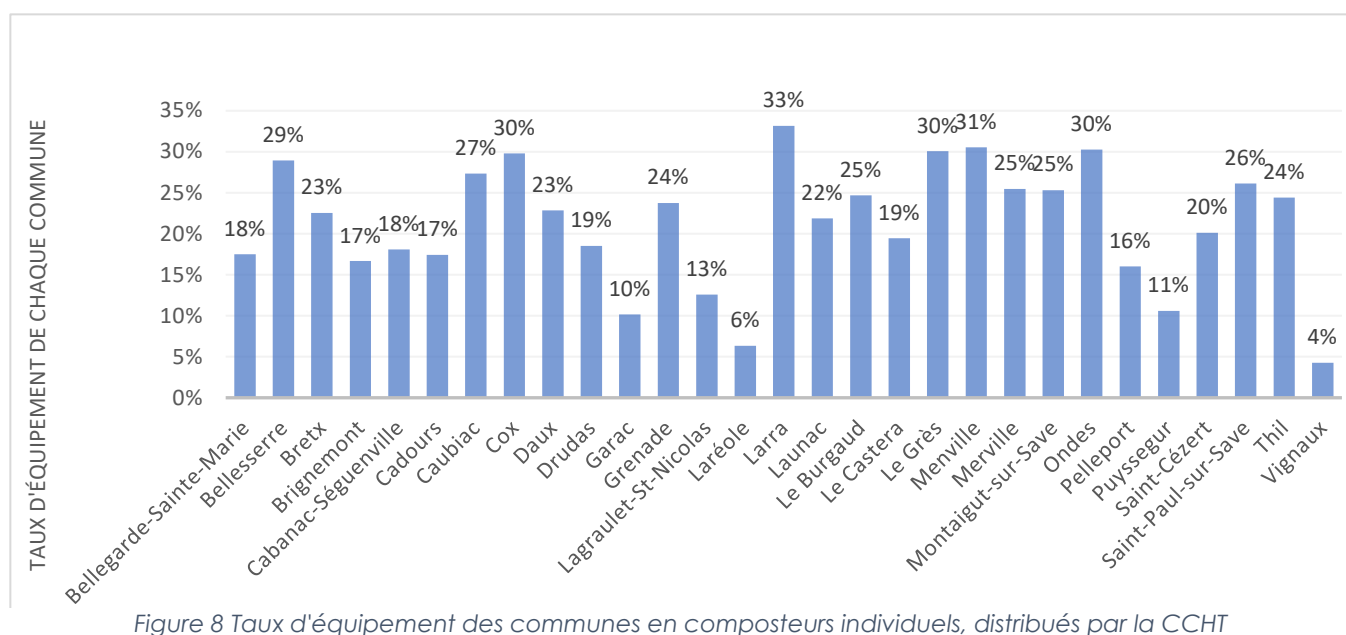


Figure 8 Taux d'équipement des communes en composteurs individuels, distribués par la CCHT

³ Cette estimation prend seulement en compte l'impact des composteurs distribués par la Communauté de Communes des Hauts-Tolosans, pour un taux d'abandon estimé à 10% depuis 2014.

⁴ Coût de l'incinération d'une tonne de biodéchets : 130,90 €

e) Formations au compostage

En coopération avec les communes, la CCHT a organisé en 2024, 12 formations au compostage :

Commune	Nombre de composteurs distribués	Date de la distribution
MERVILLE	30	06 mars
BRIGNEMONT	30	20 mars
LE CASTERA	32	10 avril
ONDES	27	24 avril
CADOURS	28	22 mai
LARRA	23	12 juin
GRENADE	29	05 juillet
BRETX	30	11 septembre
GRENADE	34	12 octobre
THIL	22	23 octobre
CADOURS	39	16 novembre
DAUX	21	04 décembre
TOTAL	345	



Figure 9 Formations au compostage CCHT et DECOSET

Les formations au compostage ont lieu grâce à l'appui logistique des communes qui mettent à disposition des salles et du matériel (chaises, tables). Lors de certaines de ces formations, DECOSET est invité pour compléter la formation au compostage par des informations relatives à la réduction des déchets et leur valorisation au jardin.

f) Newsletter compostage / paillage

Chaque trimestre, une newsletter sur le thème du compostage et du paillage est envoyée aux personnes ayant acheté un composteur individuel auprès de la CCHT. Elle aborde des sujets relatifs aux saisons et à l'utilisation du compost mais permet aussi de communiquer autour des prochains évènements et de retours d'expériences.

Elle est un outil de communication directe du service prévention des déchets aux usagers du territoire équipés de composteurs.



g) Suivi SOS Compost

Depuis 2022, le service prévention des déchets a mis en place « SOS Compost ». SOS Compost est un suivi des composteurs des particuliers du territoire. Sur demande, les administrés peuvent solliciter l'équipe prévention des déchets gratuitement pour venir chez eux et diagnostiquer leur composteur.

Sur l'année 2024, 5 foyers ont fait appel à ce service afin de comprendre ce qui n'allait pas dans leur pratique du compostage. Les administrés formés au compostage sont informés de la démarche.



Figure 10 Intervention de SOS Compost à domicile

h) Plan d'action 2025

- Continuer les formations délocalisées sur le territoire afin d'atteindre les 25% de taux d'équipement
- Proposer des horaires variés pour les formations au compostage.

Action 3 : Développement du compostage partagé

a) Objectifs du PLPDMA

- 15 sites de compostage pérenne à l'horizon 2025.
- Suivi du taux de participation des foyers pour chaque site.
- Suivi des sites 1 fois par trimestre la première année, puis 2 fois par an les années suivantes.

b) Indicateurs

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat		0,00	0,05	0,05	0,09	0,15	
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat		2 279 €	5 640 €	5 838 €	6 551 €	5 100 €	

Indicateurs d'impacts							
Nombre de sites de compostage partagé (cumulés)							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		5	7	9	11	13	15
Résultat	3	3	3	7	10	12	

c) Actions en 2024

Le compostage en habitat partagé regroupe les installations en pied d'immeuble, dans les quartiers ou tout simplement des sites ouverts au public (par exemple sur des aires de pique-nique ou des sites touristiques, des jardins partagés).

En 2024, 2 sites de compostage en centre-bourg ont été installés. Les communes de Cox et de Drudas sont dorénavant équipées d'un site de compostage partagé en centre-bourg. Les emplacements des sites de compostage partagés sont décidés en concertation avec les communes. De préférence, les sites de compostage sont installés près des points d'apport volontaire déjà présent, ce qui facilite le geste de tri.

La gestion de ces sites incombe au service de prévention des déchets qui se charge hebdomadairement de brasser et de retirer les indésirables, mais aussi occasionnellement d'évacuer le compost et de le mettre à disposition des habitants.

Afin de sensibiliser les habitants au geste du tri des biodéchets, des stands de sensibilisation et de distribution de bio-seaux ont été organisés, un dans chaque commune. Cela a permis d'équiper au total une douzaine de foyers. Les habitants de la commune souhaitant s'équiper d'un bio-seau peuvent toujours faire une demande à la CCHT.

Pour les autres sites de compostage : associatifs, sites touristiques, on en compte 10 installés sur le territoire. Ils détournent de faibles quantités de biodéchets.

Pour chaque site, 2 référents sont nommés et formés à la pratique du compostage par l'animateur du PLPDMA. Leur rôle est de faire le lien avec la CCHT et d'établir un suivi de leur site de compostage.



Figure 11 Site de compostage partagé de Drudas

La CCHT propose aux habitants des résidences de s'équiper en site de compostage. Un accompagnement est fourni, ainsi que le matériel (composteurs, bio-seaux, signalétique). Pour l'instant aucune résidence n'a été équipée.

d) Plan d'action 2025

- Déploiement de 8 sites de compostage partagés en centre-bourg
- Recrutement de foyers supplémentaires dans les communes où les composteurs partagés sont déjà installés
- Suivi des sites existants
- Sensibilisation des habitants des quartiers concernés

Action 4 : Développement du compostage dans les cimetières

a) Objectifs du PLPDMA

- Equiper la totalité des cimetières en sites de compostage à l'horizon 2025.
- Suivre les sites de compostage 1 fois par semestre la première année, puis 1 fois par an les années suivantes.

b) Indicateurs

Moyen humain mobilisé pour le suivi, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat		0,25	0,25	0,25	0,25	0,15	

Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0	8 500 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €	5 100 €	

Indicateurs d'impacts							
Nombre de sites de compostage dans les cimetières (cumulés)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		4	9	14	19	24	40
Résultat	0	5	17	27	30	31	

c) Le compostage au cimetière

Au nombre de 40 sur le territoire de la CCHT, les cimetières produisent énormément de déchets verts. Ces déchets verts sont aujourd'hui jetés dans des bacs d'Ordures Ménagères et transportés jusqu'à l'usine de valorisation énergétique de Bessières. Ce mode de gestion amène une perte de la matière organique qui pourrait facilement être réutilisée au niveau des espaces verts de la commune ou dans les jardins des particuliers. Au-delà de ce gaspillage, leur collecte entraîne une hausse des émissions de CO₂, dû à leur transport mais aussi à leur mode de traitement : l'incinération des végétaux est énergivore et n'apporte presque aucun rendement calorifique pour l'incinérateur (étant donné que ces déchets végétaux sont composés à 90% d'eau). En conséquence, le compostage dans les cimetières consiste à récupérer les déchets végétaux (fleurs fanées, gerbes naturelles, terreau, herbes indésirables, etc.) afin de les valoriser directement sur leur lieu de production.

Le compost obtenu peut ensuite être utilisé par les usagers du cimetière ou bien les services techniques des communes pour remplacer le traditionnel terreau acheté en jardinerie.



Figure 12 Distribution de compost du cimetière à Brignemont

L'objectif du PLPDMA est d'équiper tous les cimetières du territoire en composteurs. Cela représente donc 40 sites à équiper et 80 référents à former. **Aujourd'hui, 3/4 des cimetières sont équipés de composteurs et 60 référents ont été formés à la pratique du compostage de déchets verts de cimetière.**

d) Les résultats en 2024

En 2024, 1 nouveau site de compostage en cimetière a été installé (Saint-Paul-sur-Save). Au total, 31 cimetières sont équipés sur les 40 du territoire.

25 des 29 communes du territoire ont au moins un de leur cimetière équipé d'un site de compostage.

Plus de 11 m³ de compost ont été récupérés en 2024. Cela représente plus de 5 tonnes de compost.

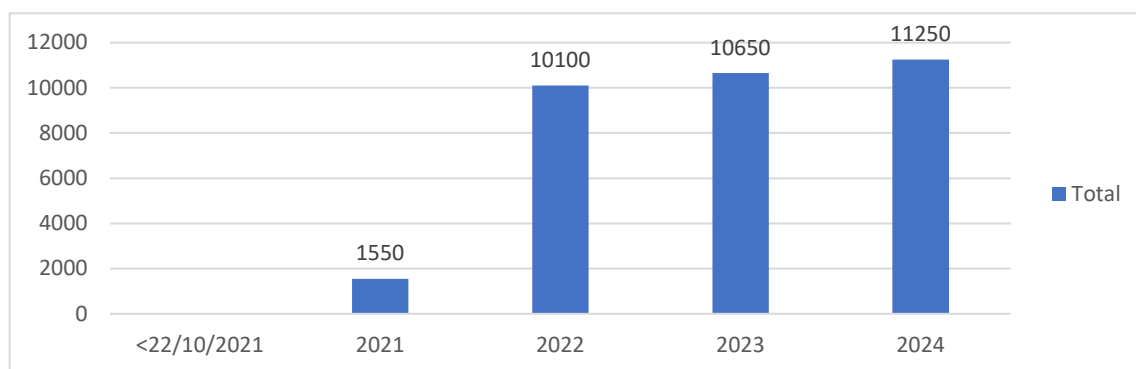


Figure 13 Volume de compost prélevé dans les cimetières

Cette récolte de compost est essentiellement réalisée par l'équipe de prévention des déchets de la CCHT. Certains sites se retrouvent fréquemment remplis dans les cimetières les plus fréquentés. Pour l'instant, peu de sites de compostage dans les cimetières sont totalement autonomes dans leur cycle, cela est principalement dû à un manque de temps des référents pour qui le compostage n'est pas toujours une priorité.

Fin 2024, un agent compostage a été recruté afin de réaliser les suivis de la totalité des sites de compostage, ainsi que la manutention les concernant.

La totalité des sites de compostage en cimetière a été visitée au moins deux fois durant l'année écoulée.

e) Plan d'action 2025

- Installation de nouveaux sites de compostage dans les communes restantes et formation des référents.
- Mobilisation des communes pour évacuer le compost mûr.
- Suivi régulier des sites de compostage.

Action 5 : Développement du compostage dans les écoles

a) Objectifs du PLPDMA

- L'objectif final à l'horizon 2025 est que les composteurs des écoles servent à détourner les biodéchets des cantines de manière quantitative, si tant est que cela s'avère pertinent (espace vert suffisant).
- Pour assurer la qualité du compostage et la pérennité de chaque site, une visite de contrôle doit être effectuée 1 fois par trimestre la première année, puis 2 fois par an les années suivantes.

b) Indicateurs

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0,01	0,10	0,10	0,10	0,10	0,05	
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	320 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	1 700 €	

Indicateurs d'impacts							
Nombre de sites de compostage qui assurent une fonction de détournement réel (en cumulés)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		4	7	11	14	18	18
Résultat	0	3	6	6	8	15	

Indicateurs d'impacts							
Nombre de sites de compostage qui assurent une fonction pédagogique (en cumulés)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		5	10	15	20	26	26
Résultat	0	3	6	9	12	22	

c) Sites installés

On compte actuellement sur le territoire 22 sites de compostage en établissement scolaire, crèches intercommunales comprises. Les 2/3 de ces sites effectuent un réel détournement des déchets de cantine, objectif de l'installation de ces sites de compostage. Par opposition, les autres sites de compostage ne valorisent uniquement que de petites quantités de biodéchets (épluchures des fruits du goûter par exemple). La très grande majorité des sites de compostage en établissement valorisent la viande et le poisson dans le processus de compostage.

Un travail de sensibilisation a été réalisé en interne de la communauté de communes, où les directrices de crèches ont pu être consultées pour l'emplacement des sites de compostage sur les espaces verts des crèches. Deux référents ont été sensibilisés au compostage par site et le brassage, le transvasement ainsi que la récupération du compost est réalisé par l'agent compostage/broyage.

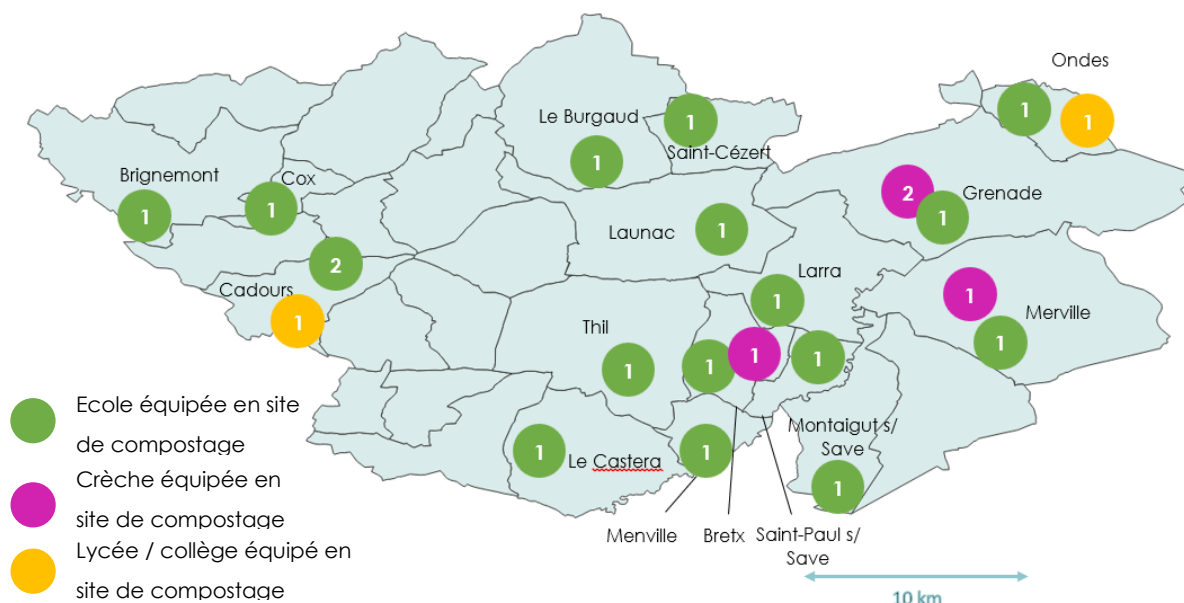


Figure 14 Représentation des sites de compostage en établissement sur le territoire

d) Plan d'action 2025

- Continuer d'équiper les cantines qui ont reçu l'accompagnement sur le gaspillage alimentaire
- Former les référents de sites situés en établissement scolaire
- Réaliser un suivi régulier des sites de compostage. Au minimum 2 fois par an.

Action 6 : Développement des alternatives à la collecte des déchets verts

a) Objectifs du PLPDMA

- Réduire les tonnages de déchets verts collectés (benne et déchèterie) pour atteindre 48kg/hab en 2025.
- Renforcer le dispositif de broyage accessible pour les usagers, et mettre en œuvre les dispositifs qui aideront les usagers récurrents à se doter de leur propre matériel (prêt pour essai...)
- Sensibiliser les usagers sur les déchèteries par le biais d'animation qui seront assurés par DECOSET,
- Travailler à moyen terme sur la constitution optimale des espaces verts.

b) Indicateurs

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP (hors animation en DT faite par DECOSET)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0,00	0,05	0,04	0,10	0,10	0,10	
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0 €	1 700 €	1 360 €	5 900 €	5 900 €	5 900 €	

Nombre d'opérations de broyage (à domicile ou sur placette)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0	0	0	1	4	8	

Quantité de déchets verts broyés par le broyeur intercommunal (en tonne)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0	0	17 t	55 t	43 t	89 t	

Quantités évitées : déchets verts broyés en kg/hab.							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif kg/hab.		1 kg	2 kg	3 kg	5 kg	6 kg	7 kg
Résultat Kg/hab.	0	0	0,5 kg	1,6 kg	1,2 kg	2,5 kg	

c) Broyage sur le territoire

Afin de tendre vers une gestion plus durable de leurs déchets verts, certaines communes ont fait l'acquisition de broyeurs permettant de diminuer le volume des déchets verts. Selon les communes, le broyat produit est utilisé pour pailler les massifs et les espaces verts et alimenter les sites de compostage. S'il leur reste du broyat, ce dernier est proposé aux habitants de la commune en libre-service. Les broyeurs sur le territoire étaient au nombre de 7 en 2024, et sont parfois mutualisés entre les communes.

Les communes possédant un broyeur	Capacité maximale de broyage (diamètre)
Cadours	15 cm
Le Castera	10 cm
Merville	10 cm
Ondes	7 et 15 cm
Vignaux, Le Grès	5 cm
Montaigut sur Save, Thil, Lévig nac	10-13 cm
Saint-Paul-sur-Save	10 cm

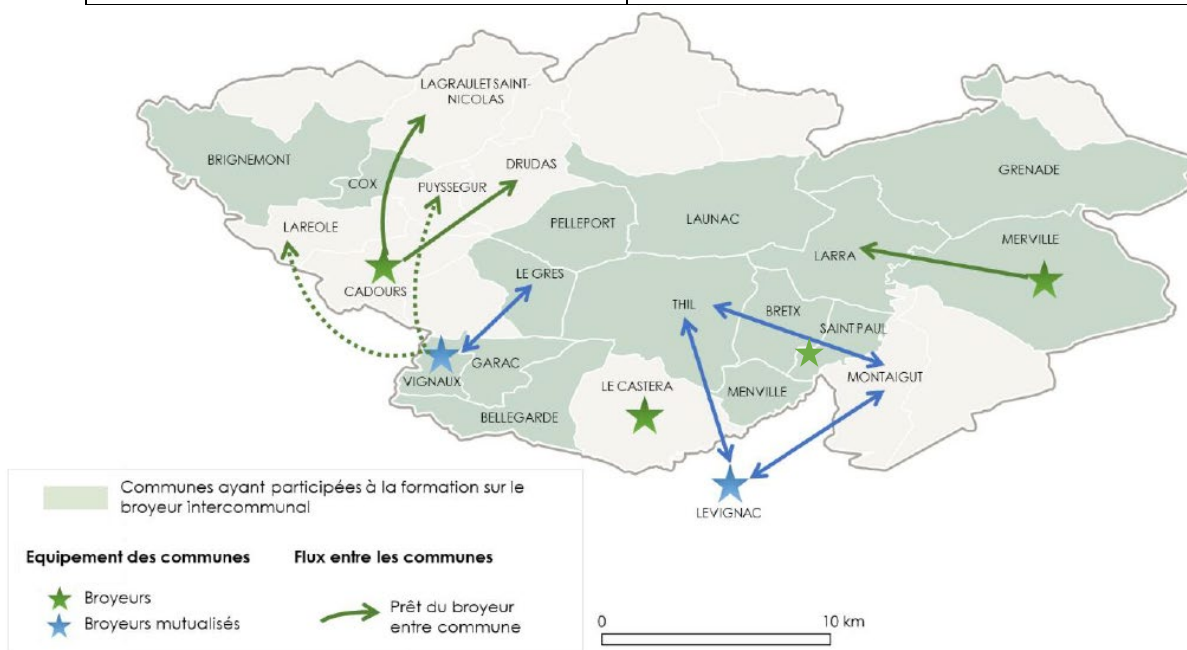


Figure 15 Répartition des broyeurs communaux des communes du territoire

Le broyage des déchets verts présente de nombreux avantages pour les communes :

- La mise en conformité avec la loi interdisant le brûlage des végétaux (circulaire du 18 novembre 2011)
- La diminution du volume des déchets verts
- La possibilité pour la commune de revendiquer son éco-exemplarité en proposant du broyat à ses administrés
- La réduction des achats de broyat pour le paillage
- La réduction des achats de terreau pour l'amendement (si le broyat est utilisé sur un site de compostage)

En 2021, la CCHT s'est équipée d'un broyeur permettant de broyer des branches de 16 cm de diamètre. Ce broyeur est désormais **prêté aux communes** qui en font la demande pour les aider dans la gestion de leurs déchets verts.



Figure 16 Kiosque à broyat organisé au Burgaud

d) L'activité du broyeur

En 2024, 639 m³ de branchages ont été broyées, ce qui représente plus de 2 fois le volume broyé en 2023. Le broyeur a très fréquemment été utilisé lors des périodes de broyage :

Janvier-Février	Broyage des sapins
Mars-Juin	Kiosques à broyat et prêt du broyeur aux communes
Octobre-Novembre	Kiosques à broyat

Depuis 2021, le broyeur a permis d'utiliser localement 205 tonnes de broyat de bois, pour du compostage ou pour les espaces verts des communes.

e) Kiosques à broyat

La CCHT met en place dans les communes de son territoire des kiosques à broyat, dont le test a été lancé en 2022. Une opération de kiosque à broyat permet aux habitants d'une commune de déposer leurs déchets verts dans une zone délimitée, puis de récupérer le broyat issu de l'opération de broyage dans cette même zone. Le kiosque à broyat permet non seulement de détourner des déchets verts de la déchèterie, de les valoriser sur place, et de sensibiliser le grand public à l'utilisation de ces ressources vertes.

La période de libre accès des kiosques à broyat s'étendait jusqu'à présent de quelques jours à une semaine. Cela a impliqué de très grands volumes de déchets verts déposés, difficilement valorisable par les agents de la commune de par leur volume et leurs natures très variées. C'est pourquoi la forme des kiosques a été réévaluée, trois modèles sont ainsi proposés aux communes :



- **Kiosque en libre accès pendant la durée d'un week-end**
- **Kiosque en accès limité, contrôlé par la mairie**
- **Kiosque à la journée avec action de sensibilisation**

En 2024, 8 kiosques à broyat ont eu lieu sur le territoire de la CCHT :

Date	Lieu	Quantité DV (m3)	Format
Mars 2024	Larra	30	Libre accès semaine
Mars 2024	Le Burgaud	50	Libre accès semaine
Avril 2024	Caubiac	60	Libre accès semaine
Avril 2024	Menville	55	Accès limité
Octobre 2024	Thil	60	Libre accès semaine
Octobre 2024	Menville	38	Accès limité
Novembre 2024	Le Burgaud	75	Accès contrôlé
Novembre 2024	Grenade	3	Journée sensibilisation

Le format de kiosque avec sensibilisation a été testé une fois dans de mauvaises conditions météorologiques, ce qui explique son faible rendement. Ce format est néanmoins à développer car il permet une sensibilisation poussée des usagers. À l'avenir, il pourra se dérouler lors de périodes plus propices aux administrés de se déplacer : en week-end ou en soirées.

f) Gestion différenciée des espaces verts

Aucune formation n'a été réalisée en 2024 sur cette thématique. Jusqu'à présent, 26 agents du territoire ont été formés à la gestion différenciée des espaces verts. Les communes, ayant inscrit l'un de leur agent/élu à la formation, se sont engagées à mettre en place les principes de la gestion différenciée des espaces verts afin de profiter à la biodiversité et de réduire les quantités de déchets verts produits.

g) Jardin pédagogique

Fin 2022, le syndicat mixte DECOSET a installé un jardin pédagogique à côté de la déchèterie de Grenade. Ce lieu a vocation à évoluer dans le temps pour intégrer différents espaces liés à la réduction des déchets verts au jardin. Des ateliers sont organisés par DECOSET et animés par plusieurs associations autour du jardin zéro déchet. Une dizaine d'ateliers sont prévus en 2025.



Figure 18 Animation au jardin pédagogique de la déchèterie

Fin 2024, un agent compostage/broyage a été recruté par le service de prévention des déchets. Une pour assurer les opérations de broyage avec les communes, afin d'assurer une continuité dans l'utilisation et l'entretien du matériel.

h) Plan d'action 2024

- Mettre en place des kiosques à broyat avec de la sensibilisation
- Organisation de visites guidées du jardin pédagogique
- Mobilisation des agents sur leur pratiques en gestion différenciée des espaces verts
- Formation des agents au compostage et à la gestion différenciée des espaces verts
- Organisation d'une animation au jardin pédagogique de la déchèterie de Grenade

Axe B : Promotion du réemploi, de la réparation et de la réutilisation

Action 7 : Développer les alternatives à la collecte des encombrants

a) Objectifs du PLPDMA

- Communiquer sur le réemploi et sur les structures existantes pour le dépôt et pour l'achat,
- Faire la promotion de la réparation et des acteurs qui y œuvrent, y compris via l'annuaire existant <https://www.annuaire-reparation.fr/>
- Aider les structures existantes à pérenniser leur activité : faciliter l'accès aux flux, accompagner la recherche de locaux...
- Structurer la filière de réemploi du territoire : établir un schéma du réemploi pour identifier les besoins vis-à-vis des flux, des usagers, des structures existantes, etc.
- Créer ou accompagner les porteurs de projet pour de nouvelles structures si nécessaire,
- Organiser périodiquement ou temporairement des zones de troc, en installant des boîtes à lire...
- Saisir toutes les opportunités qui se présenteraient sur la durée du programme.

b) Indicateurs

Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01	
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	-	0 €	0 €	0 €	340 €	340 €	

c) Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) 2024

À l'occasion de la SERD 2024, le service prévention des déchets de la CCHT, a organisé un programme de sensibilisation à diverses thématiques liées à la réduction des déchets sur son territoire.

Au programme de la SERD :

- Formation au compostage à Cadours
- Kiosque à broyat et sensibilisation aux déchets verts à Grenade
- Atelier de cuisine antigaspi à Grenade
- Stands et ateliers sur la réduction des déchets à Grenade
 - Sensibilisation au réemploi (DECOSET)
 - Sensibilisation au compostage
 - Repair café (Association Bien vivre à Merville)
 - Exposition sur le gaspillage alimentaire
 - Vente de jouets issus de réemploi (Lutin Vert)
- Projections de films sur le thème de la réduction des déchets au cinéma de Grenade
 - « Trashed » : La Terre n'est pas une poubelle
 - Ma petite planète verte





Figure 19 Stands d'animation lors de la SERD à Grenoble

d) Plan d'action 2025

- Organiser des animations avec les acteurs du territoire à l'occasion de la SERD
- Communication autour des aides à la réparation (électroménager, textile ...)

Action 8 : Poursuivre le détournement du textile des ordures ménagères

a) Objectifs du PLPDMA

- S'assurer d'un réseau suffisant de bornes de collecte de textile et le cas échéant le renforcer,
- Communiquer sur les consignes de tri du textile, y compris sur les bornes elles-mêmes,
- Détourner 3 kg par habitant et par an de textile des Ordures Ménagères.

b) Indicateurs

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		

Indicateurs d'impacts							
Quantité de textile collecté dans les bornes prévues à cet effet							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif kg/hab.		2,91	3,41	3,91	4,41	4,91	5,41
Résultat kg/hab.	2,41	2,57	2,97	3,02	NC		

c) Déploiement des bornes textiles

Actuellement, le territoire de la CCHT compte **20 bornes textile**, gérées par Le Relai et Philtex and recycling. Elles sont installées à l'initiative des communes. La dernière borne installée était celle de Bellegarde-Sainte-Marie en 2023.

En 2023, de la communication auprès des administrés a été réalisée concernant la filière textile.

Les bornes de collecte des textiles n'est pas encore homogène sur tout le territoire de la CCHT. On observe que les tonnages de textiles collectés sont également inégaux sur le territoire : Grenade et Cadours étant des communes où les administrés y déposent une grande quantité de textiles par habitants.

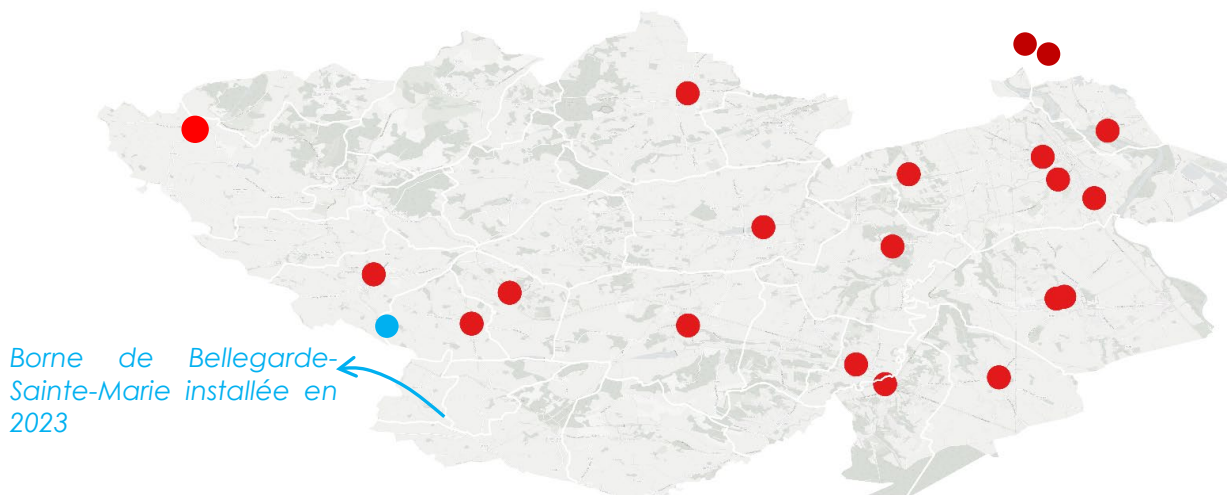


Figure 20 Répartition des bornes textiles du le territoire de la CCHT

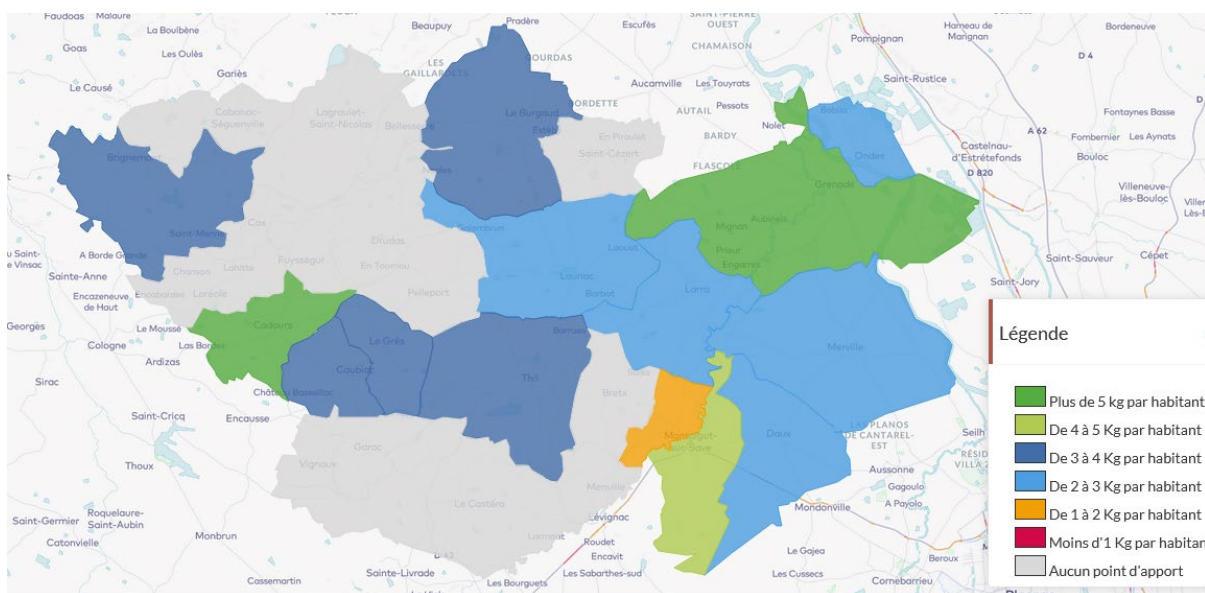


Figure 21 Répartition du volume de textiles collectés par commune du territoire

d) Plan d'action 2025

- Développer la communication autour du textile (réduction, réparation, réemploi, tri, ...)
- Travailler avec les opérateurs et les communes pour installer de nouvelles bornes de collectes sur les communes non équipées

Axe C : Sensibilisation et accompagnement des changements de comportement en faveur de la prévention des déchets

Action 9 : Sensibiliser pour un changement de comportement

a) Objectifs

- Sensibiliser, responsabiliser les habitants sur les déchets qu'ils produisent, et d'amener 5% des foyers à changer de comportements d'achat.
- Sensibiliser 10% des foyers pour parvenir à 5% des foyers qui changent de comportement.
- Sensibiliser les enfants par la réalisation d'animation dans les classes, de sorte que chaque élève ait été sensibilisé au moins une fois sur son cursus primaire.

b) Indicateurs

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0,01	0,24	0,2	0,25	0,25	0,25	
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	272 €	8 160 €	6 800 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €	

Indicateurs d'impacts							
Nombre de classes scolaires (ou interventions) sensibilisées par an							
Année	Réf 2017	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		46	53	60	67	74	80
Résultat	40	41	57	54	52	55	
Nombre de séances de sensibilisation par an hors scolaire							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		15	16	17	17	17	18
Résultat	5	3	10	13	13	16	

Nombre d'habitants sensibilisés en cumulés (hors scolaire)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		554	1114	1684	2267	2860	3466
Résultat	50	353	477	771	1018	1463	

c) Actions de sensibilisation

Les animateurs tri et prévention des déchets interviennent sur le territoire de la Communauté de communes pour sensibiliser aux gestes éco-responsables comme le compostage et le tri sélectif. De préférence, les animations et formations au compostage, se déroulent avec d'autres structures, et associations locales.

Ci-dessous, la liste des interventions réalisées en 2024, auprès du grand public :

Evènements	Rôle de la CCHT	Programme	Nombre de personnes sensibilisées
Formation au compostage – Merville , 6 mars	Organisatrice	- Formation au compostage	40
Formation au compostage - Brignemont , 20 mars	Organisatrice	- Formation au compostage	40
Formation au compostage – Le Castéra , 10 avril	Organisatrice	- Formation au compostage	40
Formation au compostage – Ondes , 24 avril	Organisatrice	- Formation au compostage - Sensibilisation à la réduction des déchets verts	40
Festi'nature Grenade , le 05 mai	Partenaire	- Sensibilisation au compostage - Sensibilisation et distribution des bio-seaux pour la collecte des biodéchets	30
Formation au compostage - Cadours , 22 mai	Organisatrice	- Formation au compostage - Sensibilisation à la réduction des déchets verts	40
Atelier de cuisine antigaspi - Grenade , 1 juin	Organisatrice	- Atelier de sensibilisation à la cuisine antigaspi sur le thème du pain	10
Formation au compostage - Larra , 23 juin	Organisatrice	- Formation au compostage - Sensibilisation à la réduction des déchets verts	30
Formation au compostage - Grenade , 5 juillet	Organisatrice	- Formation au compostage	40
Formation au compostage - Thil , 23 octobre	Organisatrice	- Formation au compostage	30
Formation au compostage - Cadours , 16 novembre	Organisatrice	- Formation au compostage - Sensibilisation à la réduction des déchets verts	50
Atelier de cuisine antigaspi - Grenade , 23 novembre	Organisatrice	- Formation Atelier de sensibilisation à la cuisine antigaspi sur le thème du pain	10
Stands réduction déchets – Grenade (SERD) , 23 novembre	Organisatrice	- Sensibilisation au compostage - Atelier repair café - Fresque du climat - Vente de jouets réemployés - Expo gaspillage alimentaire	15
Formation au compostage , 4 décembre	Organisatrice	- Formation au compostage	30
Inauguration du site de compostage partagé de Drudas	Organisatrice	- Sensibilisation au compostage - Distribution de bio-seaux	6
Inauguration du site de compostage partagé de Cox	Organisatrice	- Sensibilisation au compostage - Distribution de bio-seaux	15
TOTAL			466



Figure 22 Sensibilisation du compostage à Menville

En parallèle de la sensibilisation des particuliers, des animations dans les écoles sont organisées par l'animateur tri tout au long de l'année scolaire sur les thèmes suivants :

- Le tri sélectif :
 - o Allez, on trie !
 - o La filière plastique
 - o Le marathon de la récup'
- À la découverte du compostage
- Le gaspillage alimentaire
- La face cachée du smartphone

Au total, 55 interventions ont été réalisées dans les écoles en 2024, soit 1360 élèves sensibilisés

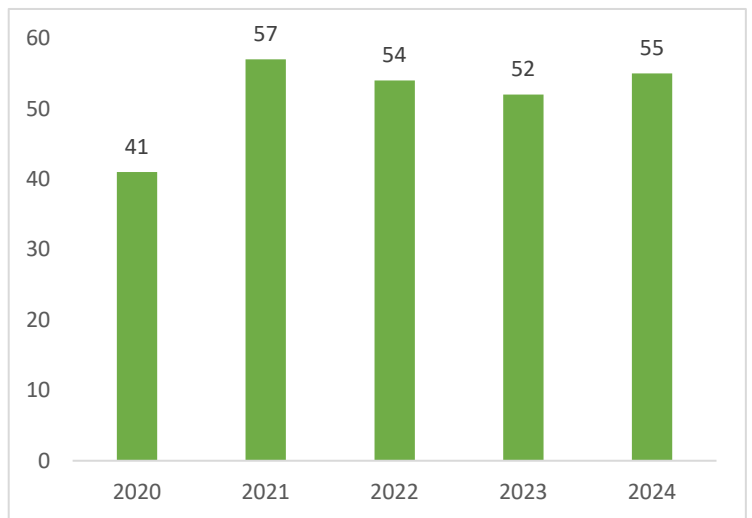


Figure 23 Nombre d'interventions en école

d) Plan d'action 2025

- Accompagner les associations locales dans leurs actions de sensibilisation
- Réaliser une animation avec le stand réemploi de DECOSET

Action 10 : Poursuivre et intensifier l'utilisation des autocollants STOP PUB

a) Objectifs du PLPDMA

- Atteindre 25% des boîtes aux lettres équipées d'un stop-pub.
- Faire respecter le « Stop Pub » par les distributeurs locaux, et d'influencer les quantités d'imprimés publicitaires produites par les annonceurs.

b) Indicateurs

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		354 €	354 €	201 €	354 €	201 €	354 €
Résultat	201 €	204 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

Indicateurs d'impacts							
Taux de boîtes aux lettres équipés d'un Stop-Pub							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		6%	10%	14%	18%	21%	25%
Résultat	2,6%	2,6%	2,6%	24,50%	24,50%		

Afin d'éveiller les consciences sur les quantités de papier gaspillées, la collectivité met à disposition des habitants du territoire un autocollant Stop Pub avec ses couleurs. L'objectif est d'équiper **25 % des boîtes aux lettres sur notre territoire d'ici 2025**.

Les autocollants sont disponibles dans chaque mairie du territoire.

Pour faire connaître l'opération, une communication spécifique a été effectuée sur le site internet de la CCHT et certaines communes ont repris cette information dans leur bulletin municipal, sur leur site internet et sur leur Facebook.

Les autocollants sont également distribués lors de certains événements, stands, etc.

En 2023, une évaluation du taux d'équipement des boîtes aux lettres du territoire en STOP PUB a été réalisé par la Poste. **24,5% des foyers sont équipés en STOP PUB.**

En 2024, des supports pour les distributions d'autocollants « stop pub » ont été installés dans chaque mairie et autres lieux municipaux afin de continuer le maillage du territoire.



Action 11 : Collecter les piles usagées, les cartouches et toners et limiter leur production

a) Objectifs du PLPDMA

- Sensibiliser les habitants et usagers sur l'intérêt d'utiliser des alternatives plus écologiques aux piles et accumulateurs jetables (objets sans piles, chargeurs...).
- Rediriger les piles et accumulateurs (P&A), ainsi que les cartouches et toners présents dans les ordures ménagères vers la collecte appropriée : objectif de taux de collecte de 30% du gisement produit pour les P&A.
- Organiser 1 à 2 concours de collecte entre toutes les écoles primaires volontaires.

b) Indicateurs

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0,00	0,06	0,00	0,00	0,06	0,00
Résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		131 €	2 365 €	131 €	131 €	2 365 €	131 €
Résultat	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

La CCHT centralise au niveau de ses services techniques, la collecte des cartouches d'impression venant des services des communes. Après réception et stockage des cartouches d'impression, celles-ci sont envoyées une à deux fois par an à l'entreprise **LVL à Nantes**. Cette entreprise collecte les cartouches vides afin de favoriser leur réemploi. Pour les cartouches non-réutilisables, telles que les cartouches laser, LVL s'engage à les démanteler entièrement et manuellement pour permettre le recyclage de tous les matériaux ou composants.

Chaque année en janvier, l'entreprise envoie un bilan des quantités collectées par la CCHT. Ainsi en 2023, **91 kg** (bouchons 35kg, stylos 13kg et toner 43kg) ont été collectés pour l'ensemble des mairies.

Action 12 : Révision du périmètre du service public

a) Objectifs du PLPDMA

Réviser le périmètre du service public en réadaptant les règles de prise en charge des déchets non ménagers, afin que ces producteurs soient incités à réfléchir à leurs productions de déchets, à leurs possibilités de mieux les gérer : meilleur tri, réduction à la source, et aux possibilités qui leur sont offertes pour les collecter et les traiter.

b) Indicateurs

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01
Résultat	0	0	0	0	0	0,25	
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0 €	828 €	218 €	218 €	218 €	218 €
Résultat	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	8 500 €	

Indicateurs d'impacts							
Révision du seuil de production pour l'application de la Redevance Spéciale pour les déchets assimilés							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0	1	0	0	0	0
Résultat	0	0	0	0	0	1	

c) Redevance spéciale

Jusqu'à présent, la redevance spéciale concernait 15 producteurs non-ménagers présents sur le territoire de la CCHT. En 2024, la collectivité a décidé de faire évoluer les modalités de mise en œuvre de la Redevance Spéciale. Celle-ci s'appliquera désormais à l'ensemble des producteurs non-ménagers collectés par le SPGD.

Aussi, à partir de 2025, la redevance spéciale s'appliquera :

Aux producteurs de déchets non ménagers soumis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : pour tout litre supplémentaire au-delà d'un forfait de 1 bac 770 litres d'ordures ménagères et/ou d'un bac 770 litres pour les emballages et papiers à trier ;

Aux producteurs de déchets non ménagers qui ne payent pas de TEOM : dès le premier litre d'ordures ménagères et/ou de tri collectés.

Au-delà de 6000L de déchets (tous flux confondus), les producteurs ne seront plus acceptés dans le SPGD.

Au cours de l'année 2024, un travail a été réalisé par le service de prévention des déchets pour recenser les professionnels du territoire, établir leur nombre de containers et prospecter différents EPCI sur les limites d'intégration de la RS au SPGD.

L'année 2025, permettra au service de prévention des déchets de communiquer sur les nouvelles modalités d'application de la Redevance spéciale, d'ajuster le nombre de bacs à la demande des producteurs non-ménagers, de rédiger les nouvelles conventions et de réaliser des factures à blanc.

Les nouvelles modalités seront mises en œuvre à partir de janvier 2026.

d) Plan d'actions 2025

Pour un déploiement effectif de la Redevance Spéciale en 2026, 2025 sera une année de transition afin d'informer les professionnels :

- Révision des dotations de bacs
- Facturation à blanc
- Etablissement des conventions avec les professionnels
- Information des professionnels

Axe D : Développement de l'exemplarité de la collectivité et des communes adhérentes

Action 13 : Être éco-exemplaire en tant qu'établissement public

a) Objectifs du PLPDMA

Développer l'éco-exemplarité des établissements publics :

- Réaliser un état des lieux complet au sein de la CCHT, qui servira à établir un plan d'action large incluant la réduction du papier. Les actions et les thématiques concernées seront définies une fois l'état des lieux établis.
- Accompagner les adhérents pour qu'ils réalisent à minima leur plan d'action papier. La CCHT proposera d'organiser des temps d'échanges avec ces adhérents pour faire le point de

l'avancement de chacun et apporter une aide soit par un accompagnement individuel, soit par la mise à disposition d'outils. Une charte d'éco-exemplarité pourra être proposée à chaque commune.

b) Indicateurs

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0 €	0 €	340,00 €	0 €	340,00 €	340,00 €	

Indicateurs d'impacts							
Nombre de diagnostic interne (en cumulés) (CCHT et communes)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		1	5	10	15	19	19
Résultat	0	0	13	13	13	13	

c) Actions 2024

En 2024, plusieurs actions ont été menées afin de réduire l'impact environnemental des services de la CCHT et de sensibiliser les agents :

- **Equiper des crèches du territoire en sites de compostage.** L'ensemble des crèches, du service petite enfance de la CCHT valorise ses biodéchets. La gestion des sites de compostage est partagée entre le service petite enfance et les services techniques de la CCHT. Des référents dans chaque crèche ont été choisis pour réaliser l'apport de biodéchets et un premier mélange. Le chargé de prévention des déchets est en charge du brassage, transvasement, de l'apport de broyat sur le site.
- **La dématérialisation des bulletins de salaire et des bons de commande.** En 2024, afin de faciliter les échanges et de réduire les quantités de papier imprimées,
- **Atelier de sensibilisation des agents de la CCHT lors de la semaine européenne de réduction des déchets.** L'objectif de cet atelier était de sensibiliser à la réduction des déchets des agents de plusieurs services, un focus a été mis sur le Noël zéro déchet. Une dizaine d'agents ont ainsi pu être sensibilisés et ont pu découvrir s'essayer à plusieurs ateliers pratique. En livrable, un compte-rendu a été transmis à l'ensemble des agents de la CCHT mais aussi au grand public afin de diffuser les leviers de réduction du gaspillage lors des périodes de fêtes.



Figure 24 Atelier de sensibilisation à la réduction des déchets réalisé en interne par une formatrice du territoire

d) Plan d'action 2025

- Continuer le diagnostic et établir un état des lieux de l'éco-exemplarité des communes et des services de la CCHT. Un questionnaire sera établi et envoyé aux différents services et communes afin d'établir un état des lieux complet et de cibler les besoins mais aussi de répondre aux questionnements en matière d'éco-responsabilité.
- Organiser une nouvelle animation interservices



UN DOUTE , UNE QUESTION ?

**SERVICE DE PRÉVENTION ET DE GESTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS**

Tél : 05 61 82 63 74

Courriel : service-dechets@hautstolosans.fr

Rendez-vous sur :

WWW.HAUTSTOLOSANS.FR